



Conseil économique et social

Distr. générale
10 mai 2002
Français
Original: anglais

Comité de l'administration publique

Première réunion

New York, 22-26 juillet 2002

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

I. Généralités

1. Dans sa résolution 1199 (XLII) du 24 mai 1967, le Conseil économique et social a décidé que le Programme des Nations Unies en matière d'administration publique et de finances devrait de temps en temps être réexaminé par une réunion d'experts, compte tenu des aspects relatifs à l'administration publique de tous les programmes des organismes des Nations Unies, et que le rapport de ces experts lui serait soumis pour examen. Conformément à cette résolution, le Groupe d'experts chargé d'examiner ce programme s'est réuni tous les deux ans, faisant office de commission technique du Conseil dans le domaine de l'administration publique et des finances.

2. Dans sa résolution 2001/45 du 20 décembre 2001 intitulée « Restructuration et revitalisation du Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies », le Conseil économique et social a décidé de donner au Groupe d'experts le nouveau nom de Comité de l'administration publique. Selon le mandat du Comité, qu'il a adopté dans sa résolution 2001/45, le Conseil a approuvé la liste des questions que le Comité se proposait d'examiner, et la composition de celui-ci sur la base des propositions faites par le Secrétaire général.

II. Ordre du jour provisoire annoté

3. L'ordre du jour de la première réunion du Comité de l'administration publique sera le suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.



3. Renforcement de la capacité des administrations publiques d'appliquer la Déclaration du Millénaire.

Documentation

Rapports du Secrétaire général sur divers aspects du renforcement des capacités (élaboration des politiques, capacité institutionnelle, mise en valeur des ressources humaines, capacité financière et capacité technique) (E/C.16/2002/3; E/C.16/2002/4; E/C.16/2002/5; E/C.16/2002/6)

4. Données de base sur le secteur public.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'affinement de la méthode de collecte et d'analyse de données sur le secteur public convenue par l'ex-Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies qui avait été portée à l'attention du Conseil économique et social à sa session de fond de 2000 (E/C.16/2002/2)

5. Examen des activités de l'ONU relatives à l'administration publique.

Le Comité sera informé oralement des tendances générales des activités des Nations Unies en matière d'administration publique, sur lesquelles il sollicitera l'avis du Conseil.

6. Projet de programme de travail et d'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité.

Le Comité formulera des recommandations au Conseil économique et social à ce sujet.
